

*Cette séance ordinaire s'est déroulée sous la présidence
de M. Christian Gagnon, président du conseil d'administration du Cégep de Drummondville.
Il y avait quorum à cette assemblée*

« **9. Engagement sur la conservation de la biodiversité**

CONSIDÉRANT l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

CONSIDÉRANT que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT que les institutions d'enseignement, par leur mission de formation de citoyens et citoyennes, sont des acteurs importants de la conservation de la biodiversité;

CONSIDÉRANT l'accord de la régie de direction du Cégep de Drummondville.

CA-2024-03-19-07

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Allard, APPUYÉ par M^{me} Alexandra Houle et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Cégep de Drummondville s'engage à :

- Être proactif dans l'intégration des orientations qui seront fournies par le ministère de l'Enseignement supérieur, via les devis ministériels, concernant la prise en compte des principes du développement durable dans ses programmes d'études;
- Intégrer des objectifs relatifs à la conservation de la biodiversité dans son plan d'écologisation et dans son plan stratégique de développement et de réussite 2024-2029;

- Devenir une vitrine sur les bonnes pratiques en matière de conservation de la biodiversité sur ses propres terrains;
- Soutenir les initiatives étudiantes contribuant à la conservation de la biodiversité.

Pour y parvenir, le Cégep de Drummondville demande aux différents paliers de gouvernement :

- D'outiller le réseau national de l'enseignement pour que soient intégrés, à tous les niveaux scolaires, les principes du développement durable et de conservation de la biodiversité en intégrant les cibles du Plan Nature 2030;
- D'octroyer au réseau national de l'enseignement un soutien financier en adéquation avec l'ampleur des changements à mettre en œuvre;
- Que ces demandes et engagements soient transmis au Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec et aux instances du gouvernement du Québec. »

La secrétaire générale aux affaires corporatives,



Katia Froidevaux

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU PROCÈS-VERBAL À ÊTRE ADOPTÉ;
DONNÉE À DRUMMONVILLE
CE 20 MARS 2024